



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des Territoires de Vaucluse**

**Arrêté du 24 SEP. 2020**

Portant modification de l'agrément de la SARL A CAP (traitement de l'eau)  
pour l'activité de vidange et de prise en charge du transport  
et de l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif

Le préfet de Vaucluse  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles R. 211-25 à R. 211-45 et R. 214-5 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-8 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment son article L. 1331-1-1 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté ministériel du 3 décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif ;

**Vu** l'arrêté du 23 février 2016 portant agrément de la SARL A CAP (traitement de l'eau) sous le n°2016-N-SOCIETE-084-0030 pour l'activité de vidange et de prise en charge du transport et de l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 31 août 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Xavier AERTS, directeur départemental adjoint des territoires chargé de l'intérim des fonctions de directeur départemental des territoires de Vaucluse ;

**Vu** l'avenant n°1 à la convention fixant les modalités de déversement et de traitement des matières de vidange, des graisses domestiques et des matières de curage, entre la station d'épuration de Monteux (84) et la société ACER signé le 3 août 2020 à Carpentras (84) ;

**Vu** l'information de SUEZ Eau France SAS de changement de nom et d'adresse de la société ACER ;

**Considérant** que la SARL A CAP change de dénomination et de forme juridique pour devenir la société ASSAINISSEMENT CONCEPT ETUDE REALISATION (ACER), Société par Actions Simplifiées à Associé Unique dont l'adresse du siège social est désormais : 18 rue du Bois aux Merles – 45600 SAINT-FLORENT, tout en conservant une agence technique à Monteux (84170) ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le directeur départemental des territoires par intérim

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

**L'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 23 février 2016 portant agrément de la SARL A CAP (traitement de l'eau) est modifié comme suit.**

La société ASSAINISSEMENT CONCEPTION ETUDE REALISATION (ACER) située 18 rue du Bois aux Merles 45600 Saint Florent, immatriculé au RCS d'Orléans sous le numéro 844 541 359 est agréée pour réaliser les vidanges des installations d'assainissement non collectif.

**ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse, le directeur départemental adjoint des territoires en charge des fonctions de directeur départemental des territoires de Vaucluse, le directeur général de l'agence régionale de santé PACA, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, et toutes autorités de police et de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera :

- notifiée à la société ACER,
- transmise à toutes fins utiles à la commune de Carpentras,
- transmise à toutes fins utiles à la commune de Monteux,
- transmise à toutes fins utiles au syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux (SMERRV),
- transmise pour information à la délégation de l'agence de l'eau de Marseille.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des  
territoires par intérim,

L'adjoint au chef du service  
Eau, Environnement et Forêt

Jean-Marc COURDIER